



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 011-2024-RH11

SÉANCE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt quatre, le 08 février à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 1er février 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, M. CHARTIER Franck, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- M. CLÉMENT François par Mme PRÉVOT Vannina
- Mme MICCOLI Lucie par Mme PORTELLI Florence
- Mme PASINI Anna par Mme FAIDHERBE Carole
- Mme DA SILVA Céline par Mme PICHON Laurianne
- M. LE ROUX Cédric par Mme THOREAU Catherine

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20240208-2864-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 13 février 2024

Publication le : 13 février 2024

MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- M. GÉRARD Pascal, Mme BAETA Yolande, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur Paul MAUGIS a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particuliers du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particuliers du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des

ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération n° 132-2023-RH10 du 28 septembre 2023 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

Considérant qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc...), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant entendu que les postes peuvent être pourvus par agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de supprimer certains postes à la suite de changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) ;

Considérant qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant qu'au regard des profils de postes des professeurs et du fonctionnement du Conservatoire Jacqueline-Robin, il est nécessaire de préciser que les postes d'assistants d'enseignement artistique et de professeurs d'enseignement artistique sont ouverts aux agents titulaires ou contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant, de même, qu'au regard des missions spécifiques dévolues aux éducateurs sportifs de l'École municipale des sports, il est nécessaire de préciser que les postes d'éducateur des activités physiques et sportives sont ouverts aux agents titulaires ou contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant que dans le cadre d'une réflexion générale sur l'organigramme de la collectivité, il a été décidé de créer deux directions générales adjointes des services : une direction générale adjointe des services en charge des Ressources financières, numériques et Développement culturel et une direction générale adjointe des services en charge des Ressources humaines et Solidarités afin d'impulser, concevoir et manager les services liés aux politiques publiques avec pour objet principal de favoriser les transversalités pour promouvoir la cohésion sociale et la diffusion culturelle avec l'appui des services dits « supports » ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste de Directeur général adjoint des services en charge des Ressources financières, numériques et Développement culturel et un poste de Directeur général adjoint des services en charge des Ressources humaines et Solidarités (emplois fonctionnels) ;

Considérant que les vacances de poste sont diffusées auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- diriger et coordonner les secteurs composant la Direction générale adjointe des services,
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de la Direction générale adjointe des services,
- coordonner l'activité des services et accompagner la transversalité, en matière de politique culturelle et sociale municipale, en veillant notamment à créer des synergies entre les services,
- assurer la gestion des projets et dossiers transversaux de la Direction générale adjointe des services,
- assurer en sa qualité de membre de la Direction, le lien entre la Direction générale, le Maire et les élus, les services et la population et ainsi garantir le bon fonctionnement des politiques publiques impulsées par la municipalité ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond aux emplois des Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20000 à 40 000 habitants ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des emplois des Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants ;

Considérant qu'il est créé un poste de chargé de projet au sein du service Évènementiel ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet, relevant de la catégorie B ou du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie C ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- ✓ assurer la mise en œuvre des événements :
 - rechercher des sponsors,
 - participer à la conception et à l'élaboration des événements confiés et ceux liés aux cérémonies protocolaires en lien avec l'équipe, les différents services de la ville et le Cabinet du Maire,
 - assurer le planning et la mise en œuvre opérationnelle des événements,
 - être force de propositions et faire preuve d'originalité et d'innovation quant au concept, format et programme des événements,

- identifier les besoins techniques et humains et être en mesure d'apporter des solutions à ces besoins,
 - aider à la coordination des directions partenaires et des prestataires sur les projets,
 - déclarer les manifestations en préfecture et assurer le suivi,
 - mettre en œuvre un dispositif d'évaluation des évènements ;
- ✓ assurer la gestion administrative des évènements confiés :
 - rédiger les actes administratifs et garantir leur exécution (décisions municipales, contrats, délibérations, arrêtés...),
 - établir les bons de commande,
 - organiser le classement et l'archivage des dossiers ;
- ✓ assurer la communication et la promotion des évènements en lien avec le service communication de la ville ; rédiger les livrets communication des évènements,
 - ✓ participer à la mise en place technique des évènements,
 - ✓ être garant(e) de la sécurité des biens et des personnes lors des manifestations,
 - ✓ gérer l'inventaire des œuvres de la ville ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il est créé un poste d'éducateur sportif au sein de la Direction des Sports et de la Vie associative ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- encadrement et développement de la Maison sport santé,
 - ✓ mettre en place un processus d'accueil et d'évaluation (diagnostique et sommative) du patient avec une salle d'expertise efficiente,
 - ✓ mettre en place des outils et un procès de suivi de patientèle avec un outil numérique (mon bilan sport santé),
 - ✓ proposer et participer à la promotion des actions de sport santé sur le territoire tant dans la prescription médicale que dans le sport bien être...
- enseignement des activités physiques et sportives auprès des élèves des écoles élémentaires et dans le cadre de l'école municipale des sports,
- encadrement des stages sportifs pour les enfants de 6 à 18 ans pendant les

- vacances scolaires,
- o participation aux événements sportifs et aux différentes manifestations municipales le week-end ;

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- o formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- o poste à temps complet 37h30,
- o traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Considérant qu'il est précisé le poste de Responsable du service Bâtiments au sein de la Direction des Bâtiments communaux et de la Logistique ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Considérant qu'il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complets, relevant de la catégorie B ;

Considérant que les missions principales consistent à :

- ✓ mettre en œuvre les projets de la municipalité en matière de patrimoine bâti,
- ✓ mettre en œuvre la programmation pluriannuelle d'investissement relative au patrimoine bâti et assurer son suivi,
- ✓ intégrer les enjeux du développement durable dans tous les projets de patrimoine bâti,
- ✓ définir une politique de maintenance du patrimoine bâti
- ✓ piloter les projets du service
- ✓ estimer les coûts des projets sur la base de ratios,
- ✓ assurer le suivi administratif et financier des projets,

Considérant qu'il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- o formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- o poste à temps complet 37h30,
- o traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant que dans le cadre de la réorganisation de la Médiathèque « les Temps modernes », une réflexion a été menée sur les activités et missions dévolues au service des usagers et qu'en conséquence, la suppression de trois postes est justifiée par l'intérêt du service ;

Considérant l'avis du Comité social territorial du 25 janvier 2024 ;

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 30 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 12 février 2024 :**

Emplois fonctionnels					
		Suppression	Création		
		-1 Directeur général adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC Directeur général adjoint des services en charge du Développement social et culturel Poste n° 1214	+2 Directeurs généraux adjoints des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à TC Directeur général adjoint des services en charge des Services Ressources financières, numériques et Développement culturel Poste n° 1584 Directeur général adjoint des services en charge des Services Ressources humaines et Solidarités Poste n° 1585		
Filière administrative					
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 12/02/2024	
6	A	-2 Attachés principaux à TC Direction de la Cohésion urbaine et Égalité entre les femmes et les hommes Directeur Poste n° 1560 Direction de l'action sociale Chargé de mission santé, handicap et prévention Poste n° 998	+3 Attachés principaux à TC Direction de la Cohésion urbaine, de la Santé, du Handicap et de l'Égalité entre les femmes et les hommes Directeur Poste n° 1586 Poste carrière principale Poste n° 1623 Direction des Ressources humaines Poste 1628	7	
13	A	-7 Attachés à TC Direction de la Cohésion urbaine et Égalité entre les femmes et les hommes Coordinateur de la prévention et de la sécurité urbaine Poste n° 1557 Direction des Affaires générales Directeur Poste n° 738 DGAS Développement social et culturel Coordinateur de l'action	+5 Attachés à TC Direction de la Cohésion urbaine, de la Santé, du Handicap et de l'Égalité entre les femmes et les hommes Coordinateur de la prévention et de la sécurité urbaine Poste n° 1587 Direction du pôle Administration générale et Citoyenneté Directeur Poste n° 1588 Direction des projets culturels	11	

		<p>culturelle Poste n° 1204 Direction des Ressources humaines Poste n° 969 Poste carrière principale Poste n° 1360 Direction de la Communication Chargé de communication marketing territorial Poste n° 839 Service Évènementiel Responsable Poste n° 1414</p>	<p>Directeur Poste n° 1589 Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique Directeur Poste n° 1590 Direction de la Communication Directeur adjoint Poste n° 1591</p>	
6	B	<p>-2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction des Ressources humaines Responsable du pôle carrières-prévention Poste n° 19 DGAS Qualité et promotion de la ville Manager de commerce Poste n° 1580</p>	<p>+3 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction des Ressources humaines Responsable du service Carrières-prévention Poste n° 1592 Directrice adjointe en charge du recrutement et de la formation Poste n° 1593 DGAS Qualité et Promotion de la Ville Service Management territorial Manager territorial Poste n° 1594</p>	7
5	B	<p>-3 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe à TC Service évènementiel Responsable Poste n° 1415 DGAS Qualité et Promotion de la Ville Chargé de mission démocratie de proximité et manager de commerce Poste n° 1018 DGAS Qualité et Promotion de la ville Manager de commerce Poste n° 1580</p>	<p>+1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe à TC Direction de la Cohésion urbaine, de la Santé, du Handicap et de l'Égalité entre les femmes et les hommes Mission de démocratie de proximité Chargé de mission Poste n° 1595</p>	3
15	B	<p>-5 Rédacteurs à TC Théâtre Madeleine-Renaud Gestionnaire comptable Poste n° 34 Service évènementiel Chargé de projet Poste n° 1301 Responsable Poste n° 1416 DGAS Qualité et Promotion de la Ville</p>	<p>+4 Rédacteurs à TC Théâtre Madeleine-Renaud Responsable administratif et financier Poste n° 1596 Direction de l'Action culturelle Service évènementiel Chargés de projet Postes n° 1597 et 1598 Direction du Secrétariat général Directeur</p>	14

		<p>Manager de commerce Poste n° 1582 Direction des Affaires générales Responsable du secrétariat des assemblées Poste n° 1543</p>	<p>Poste n° 1599</p>	
23	C	<p>-4 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe à TC Pôle logement et CDDF Conseiller logement Poste n° 898 Appariteur Poste n° 1475 Direction des affaires générales Archiviste Poste n° 1262 Service événementiel Chargé de projet Poste n° 1350</p>	<p>+3 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe à TC Direction du CCAS Service logement Conseiller logement Poste n° 1600 Direction du pôle Administration générale et Citoyenneté Service des archives Archiviste Poste n° 1601 Direction de l'Action culturelle Service événementiel Chargé de projet Poste n° 1602</p>	22
18	C	<p>-3 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe à TC Direction des Affaires générales Gestionnaires des marchés publics Poste n° 1265 Gestionnaire administratif Poste n° 1223 Assistant secrétariat des assemblées Poste n° 1480</p>	<p>+4 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe à TC Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique Gestionnaire Poste n° 1603 Gestionnaire administratif Poste n° 1604 Direction du Secrétariat général Service des assemblées Assistant Poste n° 1605 Direction de l'Action culturelle Service événementiel Chargé de projet Poste n° 1606</p>	19
11	C		<p>+1 Adjoint administratif à TC Direction de l'Action culturelle Service événementiel Chargé de projet Poste n° 1607</p>	12
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 12/02/2024
3	A	<p>-1 Ingénieur à TC Direction des moyens et de la sécurité Directeur Poste n° 1458</p>	<p>+1 Ingénieur à TC Direction des Bâtiments communaux et de la Logistique Directeur Poste n° 1626</p>	3
3	B	<p>-1 Technicien principal de 1^{ère} classe à TC Service espaces verts et environnement</p>	<p>+1 Technicien principal de 1^{ère} classe à TC Service espaces verts, environnement et protection</p>	3

		Responsable Poste n° 1118	animale Responsable Poste n° 1608	
7	B	-1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des bâtiments communaux et de la logistique Technicien Bâtiments Poste n° 997	+1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des bâtiments communaux et de la Logistique Service des Bâtiments communaux Responsable Poste n° 1609	7
1	B	-1 Technicien à TC Service espaces verts et environnement Technicien environnement Poste n° 1033	+1 Technicien à TC Service espaces verts, environnement et protection animale Technicien Poste n° 1610	1
11	C	-2 Agents de maîtrise principaux à TC Service espaces verts et environnement Agent environnement et salubrité Poste n° 1039 Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1121	+2 Agents de maîtrise principaux à TC Service espaces verts, environnement et protection animale Agent environnement et salubrité Poste n° 1611 Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1612	11
7	C	-2 Agents de maîtrise à TC Services espaces verts et environnement Chefs d'équipe parcs et jardins Postes n° 1369 et 1544	+2 Agents de maîtrise à TC Service espaces verts, environnement et protection animale Chefs d'équipe parcs et jardins Postes n° 1613 et 1614	7
28	C	-1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC Régie Bâtiments communaux Peintre Poste n° 1425		27
18	C	-3 Adjoints techniques à TC NP Restauration et vie collective, ATSEM Agents d'entretien Postes n° 922, 923 et 924		15
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 12/02/2024
9	B	-1 Animateur à TC Appariteur Poste n° 818	+2 Animateurs à TC Direction du Secrétariat général Service des appariteurs Appariteur Poste n° 1615 Maison des habitants Georges- Pompidou	10

			Animateur socio-culturel Poste n° 1627	
7	C	-1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TC Pôle logement et CDDF Conseiller logement Poste n° 1210	+1 Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TC Direction du CCAS Service logement Conseiller logement Poste n° 1616	7
27	C	-1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC Appariteur Poste n° 1575	+1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction du Secrétariat général Service des appariteurs Appariteur Poste n° 1617	27
28	C	-2 Adjoint d'animation à TNC 9h30 Service périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 1166 et 1467	+2 Adjoint d'animation à TNC 9h30 Service périscolaire et loisirs éducatifs Accompagnants d'enfant en situation de handicap Postes n° 1618 et 1619	28
2	C	-2 Adjoint d'animation –adulte relai à TC Direction de la Cohésion urbaine et Égalité entre les femmes et les hommes Adulte-relai Postes n° 959 et 960	2 Adjoint d'animation – adulte relai à TC Direction de la Cohésion urbaine, de la Santé, du Handicap et de l'Égalité entre les femmes et les hommes Adulte-relai Postes n° 1620 et 1621	2
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 12/02/2024
5	C	-3 Adjoint du patrimoine principaux de 2 ^{ème} classe à TC Médiathèque les Temps modernes Adjoint du patrimoine Poste n° 314, 775 et 313		2
1	C	-1 Adjoint du patrimoine à TNC 17h30 NP Médiathèque les Temps modernes Adjoint du patrimoine Poste n° 836		0
1	B		+1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de guitare Poste n° 1622	2
4	B	-1 Assistant d'enseignement artistique à TC Conservatoire Jacqueline Robin		3

		Professeur de guitare Poste n° 339		
Filière sportive				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 12/02/2024
0	B		+1 Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des sports et de la Vie associative Éducateur sportif Poste n° 1625	1
1	B		+1 Éducateur des activités physiques et sportives à TC Direction des sports et de la Vie associative Éducateurs sportifs Postes n° 1624	2
1	B	-1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 17h30 Direction des Sports et de la Vie associative Éducateur sportif Poste n° 751		0
1	B	-1 Éducateur des activités physiques et sportives à TC NP Direction des sports et de la vie associative Éducateur sportif Poste n° 713		0

TC : temps complet - TNC : temps non complet

Article 2 :

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 3 :

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 132-2023-RH10 du 28 septembre 2023 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

Article 4 :

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012-charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2024 et suivants.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

Article 6 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 7 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI